

Informations de base	
2013/2159(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Mobilisation de l'instrument de flexibilité: financement du Fonds social européen afin de relever les allocations en faveur de la France, de l'Italie et de l'Espagne pour 2013 Subject 4.10.15 Fonds social européen (FSE), Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) 8.70.60 Budgets annuels antérieurs 8.70.70 Instrument de flexibilité Zone géographique Espagne France Italie	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets	BÖGE Reimer (PPE)	05/09/2013
		Rapporteur(e) fictif/fictive GARDIAZABAL RUBIAL Eider (S&D) PICKART ALVARO Alexander Nuno (ALDE)	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Justice et affaires intérieures(JAI)	3260	2013-10-07
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	LEWANDOWSKI Janusz	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
25/07/2013	Publication du document de base non-législatif	COM(2013)0559 	Résumé

10/09/2013	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
07/10/2013	Adoption du projet du budget par le Conseil		
05/11/2013	Vote en commission		
07/11/2013	Dépôt du rapport budgétaire	A7-0370/2013	Résumé
20/11/2013	Décision du Parlement	T7-0476/2013	Résumé
20/11/2013	Résultat du vote au parlement		
20/11/2013	Fin de la procédure au Parlement		
19/02/2014	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2013/2159(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Mobilisation des fonds
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/7/13496

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE521.532	09/10/2013	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A7-0370/2013	07/11/2013	Résumé
Texte budgétaire adopté du Parlement		T7-0476/2013	20/11/2013	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2013)0559 		25/07/2013	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Mobilisation de l'instrument de flexibilité: financement du Fonds social européen afin de relever les allocations en faveur de la France, de l'Italie et de l'Espagne pour 2013

2013/2159(BUD) - 25/07/2013 - Document de base non législatif

OBJECTIF : mobiliser l'instrument de flexibilité pour compléter le financement du Fonds social européen en 2013.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 autorise la mobilisation de l'instrument de flexibilité pour le financement de dépenses précisément identifiées qui ne pourraient être financées dans les limites des plafonds disponibles d'une ou de plusieurs rubriques du cadre financier pluriannuel.

Conformément au point 27 de l'accord interinstitutionnel, et après examen de toutes les possibilités de réaffectation des crédits sous la rubrique 1b, il est proposé de **mobiliser l'instrument de flexibilité pour compléter le financement du Fonds social européen**, dans le budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2013, **au-delà du plafond de la rubrique 1b, à hauteur de 134.049.037 EUR, afin de relever, d'un montant total de 150.000.000 EUR, les allocations en faveur de la France, de l'Italie et de l'Espagne pour 2013.**

Mobilisation de l'instrument de flexibilité: financement du Fonds social européen afin de relever les allocations en faveur de la France, de l'Italie et de l'Espagne pour 2013

2013/2159(BUD) - 07/11/2013 - Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture

La commission des budgets a adopté le rapport de Reimer BÖGE (PPE, DE) sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation de l'instrument de flexibilité.

La commission parlementaire rappelle que la proposition de mobilisation de l'instrument de flexibilité vise à fournir des crédits d'engagement à hauteur de **134.049.037 EUR** pour compléter le financement du Fonds social européen, dans le budget général de l'Union pour 2013, au-delà du plafond de la rubrique 1b. L'objectif est de relever, d'un montant total de 150.000.000 EUR, les dotations en faveur de la France, de l'Italie et de l'Espagne pour l'exercice en cours.

Dans la foulée, les députés appellent le Parlement européen à approuver la mobilisation de l'instrument de flexibilité à hauteur du montant requis ainsi que la proposition de décision annexée.

Mobilisation de l'instrument de flexibilité: financement du Fonds social européen afin de relever les allocations en faveur de la France, de l'Italie et de l'Espagne pour 2013

2013/2159(BUD) - 20/11/2013 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 585 voix pour, 73 voix contre et 33 abstentions une résolution sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation de l'instrument de flexibilité.

Le Parlement indique qu'après examen de toutes les possibilités de réaffectation des crédits d'engagement sous la rubrique 1b, il se révèle nécessaire de mobiliser l'instrument de flexibilité afin de compléter le financement du Fonds social européen, dans le budget général de l'Union européenne 2013, au-delà du plafond de la rubrique 1b, à hauteur de **134.049.037 EUR**.

L'objectif serait de permettre de relever, d'un montant total de 150 millions EUR, les dotations en faveur de la France, de l'Italie et de l'Espagne pour 2013.

Ce faisant, le Parlement européen approuve la mobilisation de l'instrument de flexibilité à hauteur du montant requis ainsi que la proposition de décision annexée.

Mobilisation de l'instrument de flexibilité: financement du Fonds social européen afin de relever les allocations en faveur de la France, de l'Italie et de l'Espagne pour 2013

2013/2159(BUD) - 20/11/2013 - Acte final

OBJECTIF : mobiliser l'instrument de flexibilité pour compléter le financement du Fonds social européen en 2013.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision 2014/94/UE du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation de l'instrument de flexibilité.

CONTENU : [l'accord interinstitutionnel](#) du 17 mai 2006 autorise la mobilisation de l'instrument de flexibilité pour le financement de dépenses précisément identifiées qui ne pourraient être financées dans les limites des plafonds disponibles d'une ou de plusieurs rubriques du cadre financier pluriannuel.

Conformément au point 27 de l'accord interinstitutionnel, et après examen de toutes les possibilités de réaffectation des crédits sous la rubrique 1b, la décision entend **mobiliser l'instrument de flexibilité pour compléter le financement du Fonds social européen**, dans le budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2013, au-delà du plafond de la rubrique 1b, et ce, à hauteur de 134.049.037 EUR, afin de relever, d'un montant total de **150.000.000 EUR**, les allocations en faveur de **la France, de l'Italie et de l'Espagne pour 2013** pour des besoins spécifiques.